

## Gestion du dossier individuel de l'agent



“

*Conseiller et  
accompagner  
les collectivités dans  
le suivi de la carrière  
de leurs agents*

”

L'allongement de la carrière, la mobilité accrue des agents et la multiplication des situations pré-contentieuses obligent les collectivités à une plus grande rigueur dans la tenue du dossier individuel de leur personnel.

La mission “ Gestion du dossier individuel de l'agent ” proposée par le CDG 35 a pour objectif d'accompagner les collectivités dans l'élaboration et le suivi du dossier individuel de leurs agents statutaires et contractuels.

### UNE FORMULE ADAPTÉE À VOS BESOINS

Différentes formes d'intervention sont possibles en atelier ou sur site.

#### ► Un atelier collectif

En petit groupe, les gestionnaires du service Statuts - Rémunération vous accueillent pour vous permettre d'appréhender sereinement cet élément de la gestion des carrières de vos agents.

- Ils procéderont à un **rappel de la réglementation** sur la tenue du dossier, les modalités de communication et la gestion de l'archivage.
- Ils vous proposeront une **méthodologie** sous la forme d'un dossier-type.
- Ils poursuivront sur un **temps d'échange** vous permettant d'approfondir les points abordés pendant l'atelier.

#### **Pourquoi participer à l'atelier ?**

- Acquérir ou renforcer ses connaissances sur la tenue du dossier individuel.
- Appréhender le risque contentieux dans ce domaine.
- Sécuriser la pratique dans votre collectivité.

#### ► Un accompagnement individualisé

À la demande de l'autorité territoriale, les gestionnaires du service Statuts - Rémunération peuvent se rendre dans votre collectivité pour vous accompagner dans la tenue des dossiers individuels de vos agents ou afin de traiter de cas particuliers.

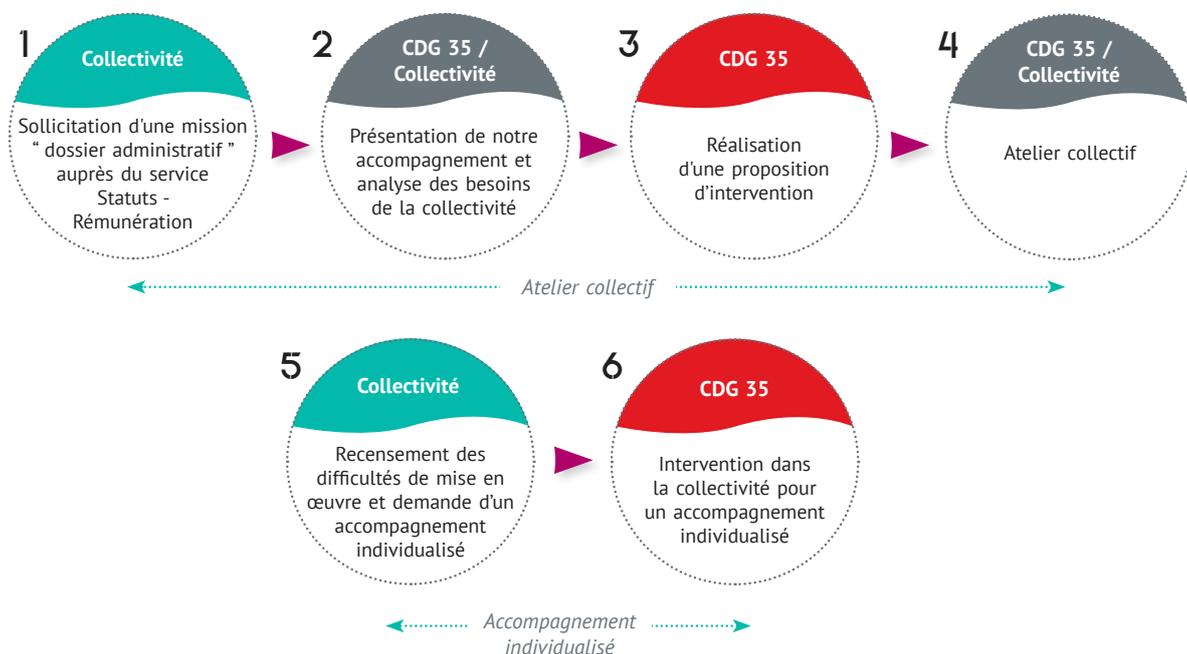
### LES MODALITÉS D'INTERVENTION

Au préalable, la collectivité doit avoir signé la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35.

Pour chaque atelier ou mission personnalisée, l'autorité territoriale signe une proposition d'intervention comprenant un atelier collectif, et/ou le cas échéant, un accompagnement individualisé.

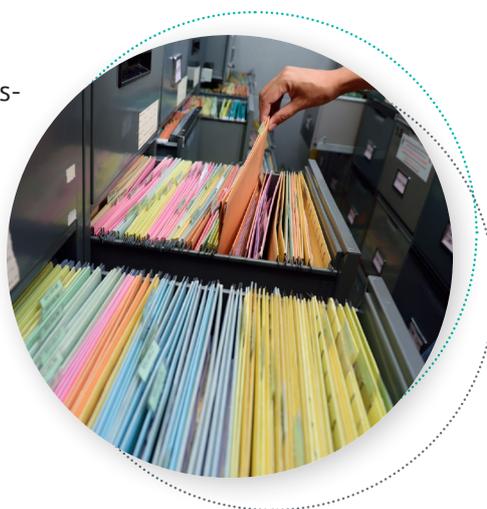
Les ateliers collectifs se tiendront sur une **demi-journée au CDG 35**. Les accompagnements individualisés prendront la forme d'**une à plusieurs demi-journées en collectivité** selon les besoins.

## LE DÉROULEMENT DE LA MISSION



## NOS TARIFS

- ▀ **Atelier de conseil** en gestion du dossier administratif de l'agent (par agent et par demi-journée) : **Tarif conseil et accompagnement.**
- ▀ **Accompagnement personnalisé** (par heure) : **Tarif conseil en organisation.**
- ▀ Le détail des tarifs est en ligne sur notre site (rubrique Connaître le CDG 35 / Les services aux collectivités). Une fiche sur les tarifs des différents types de missions est également disponible.



### Contacts

Service Statuts -  
Rémunération

- ▀ **Séverine GAUBERT**  
[severine.gaubert@cdg35.fr](mailto:severine.gaubert@cdg35.fr)

**CDG 35**

Village des collectivités  
territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600  
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX  
Tél. 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00  
[contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr) - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)